



# Compte rendu Comité technique DRAAF-DAAF-DRIAAF

18 octobre 2018

Le comité technique DRAAF-DAAF-DRIAAF, s'est réuni le 18 octobre 2018, sous la présidence de Philippe Mérillon, Secrétaire général par intérim.

Catherine Mercier et Annick Pinard y ont participé pour l'Alliance du Trèfle.

## Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Après la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales (voir la déclaration de l'Alliance du Trèfle), Philippe Mérillon a apporté quelques réponses, notamment sur le chantier Action publique 2022.

Philippe Mérillon a également indiqué qu'il sortait d'une réunion avec le ministre qui était à l'écoute des problématiques des agents.

### Action Publique 2022

Concernant leurs préoccupations sur Action Publique 2022, il a apporté les informations suivantes :

\* Action publique 2022 prévoit une revue des missions exercées par l'État : missions pouvant être transférées aux collectivités territoriales et missions abandonnées. Les circulaires du 24 juillet annoncent que plusieurs missions de l'État seront impactées, mais pas au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour ce ministère, l'accompagnement de l'agriculture dans la transition agro-écologique, l'augmentation de la sécurité sanitaire, et le développement des territoires restent des missions de l'État.

\* Pour la gestion de la PAC (qui représente 9 milliards d'euros), un besoin de sécurisation est identifié ainsi qu'une simplification, car aujourd'hui la mise en œuvre des mesures est trop compliquée. Un enjeu majeur de simplification des règles, des procédures et des outils est prévu (travaux du RETEX PAC conduit par la DGPE).

Quant à la gestion du FEADER, elle ne peut pas continuer comme maintenant, mais impose des négociations avec les Régions. Aucun arbitrage n'est rendu à ce stade.

Philippe Mérillon a rendu hommage aux services présents dans les territoires, notamment pour le versement des aides PAC selon le calendrier prévu (16 octobre). Il a indiqué que les évolutions devraient se faire en lien avec ceux qui devront les mettre en œuvre.

\* Pour la problématique de l'organisation des services de l'État dans les territoires, l'enjeu n'est pas de bouleverser l'organisation régionale. Tous les préfets de région l'ont dit au cours des dialogues de gestion. Les interrogations sont au niveau départemental : maintien en l'état, mutualisations, interdépartementalité ...

Alors que les organisations syndicales souhaitent avoir plus de transparence sur le retour des préfets, Philippe Mérillon a indiqué que le MAA regarderait les propositions avec un œil critique sur les impacts et la préservation des missions.

Il a précisé avoir demandé aux préfets de région lors des dialogues de gestion leurs projets, qui peuvent être regroupés en trois écoles :

- stabilisation renforcée de l'existant sauf pour les fonctions supports qui seraient regroupées au niveau régional,
  - architecture départementale, avec rapprochement possible entre deux départements,
  - pour un préfet, remontée de tous les services du ministère de l'agriculture au niveau régional.
- Selon Philippe Mérillon, certains préfets sont très partisans de l'interdépartementalité, d'autres n'en veulent pas. Il est également nécessaire de stabiliser l'organisation entre deux préfets.

### Baisse des effectifs

Concernant la baisse des effectifs prévue dans le projet de Loi de Finances 2019, Philippe Mérillon a apporté les informations suivantes :

\* Programme 206 : « stabilité positive »

Le MAA évalue les conséquences du Brexit et il semble que les 40 ETP ne suffiront pas dans l'hypothèse d'un Brexit dur. La demande était supérieure mais le ministère des finances a réduit l'augmentation des effectifs. La représentante de la DGAL a précisé que les estimations étaient difficiles quant aux lieux où vont se faire les échanges et aux flux.

Pour le renforcement des contrôles sanitaires, la mise en place d'une redevance ou d'une taxe n'est pas arbitrée.

\* Programme 215 : des réductions importantes sont prévues. Pour Philippe Mérillon, la trajectoire est la même en 2019 qu'en 2018, il n'y a pas de signal d'aggravation même si les diminutions années après années imposent de renforcer l'attention sur la simplification et les mutualisations.

La réduction est plus forte au niveau régional que départemental, mais le différentiel est moins important qu'avant, l'assiette ayant changé car les effectifs « police de l'eau » sont passés au MTES.

En ce qui concerne les missions opérationnelles du niveau régional, Philippe Mérillon considère que si la protection des végétaux est au niveau régional, c'est qu'il y a un intérêt. Il faudra réfléchir pour un passage au niveau départemental.

Bruno Locqueville, représentant des DRAAF a ajouté que, pour la région Auvergne Rhône-Alpes, il n'y avait pas de sujet, car aucune revendication des directions départementales sur les sujets de protection et de santé végétales.

\* Programme 143 : des réductions sont prévues dans l'enseignement agricole, mais pour Philippe Mérillon, elles sont liées à la réduction des apprenants. Une réflexion partagée entre la DGER et les organisations syndicales sera organisée pour éviter la fermeture de classes et les mutations d'office.

En l'absence de compte rendu du précédent comité technique à valider, la réunion s'est déroulée ensuite selon l'ordre du jour suivant :

### 1 - Présentation du budget 2019 - Dialogues de gestion 2019

En complément des informations apportées lors des réponses aux déclarations liminaires, Philippe Mérillon a ajouté les points suivants :

**Document PLF 2019** (cf document distribué en séance)

La trajectoire budgétaire est identique à 2018 4,7 M€ en crédits de paiement et 4,6 M€ en autorisations d'engagement.

Le dispositif d'allègement des charges pour les travailleurs saisonniers (TODE) bascule sur le régime général (0,3M€).

Une réforme de la fiscalité agricole est prévue (épargne de précaution défiscalisée).

Le schéma d'emploi du programme 215 prévoit une baisse de 130 ETP, répartie comme suit : 30 dans l'administration centrale, 50 au niveau régional et 50 au niveau départemental.

La poursuite de la mise en œuvre du PPCR est prévue en 2019.

### Calendrier des dialogues de gestion

Les Pré-DO (dotation d'objectifs) ont été transmises aux DRAAF le 12 septembre.

Les dialogues de gestion stratégiques avec les préfets de région et les dialogues de gestion techniques (149, 206, 143 et 215) sont en cours.

Les DO régionales définitives seront notifiées le 10 décembre, puis les DO départementales seront validées en CAR en janvier-février 2019.

### 2 - Point d'information sur l'Environnement de Travail Numérique des Agents

Stéphane Arché, adjoint au sous-directeur des systèmes d'information, a présenté les chantiers en cours et les perspectives à court et moyen terme.

\* **Suite bureautique** : le déploiement Libre office et Microsoft Office 2016 est prévu. Cette opération d'envergure n'est pas simple. Un test a été réalisé sur le site pilote du CGAER, un autre site sera concerné bientôt.

L'opération nécessite la vérification de la compatibilité (les outils faits avec d'anciennes versions de Microsoft Office sont difficilement repris par Microsoft Office 2016, pas de problème entre Microsoft Office et Libre Office), le déploiement est prévu en novembre. Les anciennes versions de Microsoft Office devront obligatoirement être désinstallées 3 mois après.

\* **IBISA** : fiabilisation des serveurs bureautiques

Ce chantier permet la centralisation à Toulouse de toutes les données des agents (U = personnelles et P = partagées). Un test est fait sur la SDSI à Paris et Toulouse Auzerville. La bascule est prévue en mars 2019 pour l'administration centrale, puis offre de service aux services déconcentrés (hors DOM) de mars à octobre 2019.

\***VPN2** (nouveau VPN qui permet accès au serveur)

La nouvelle solution a été déployée sur un site pilote. Un retour d'expérience et des ajustements sont en cours. Le déploiement généralisé est prévu pour la fin de l'année 2018.

\***TOIP** (migration sur IP de la téléphonie)

Ce système du ministère de la justice permet la suppression des autocommutateurs. La migration est réalisée pour la DRAAF Grand Est et le sera pour Bourgogne Franche Comté, Nouvelle Aquitaine et Île-de-France en 2019 (plus tard pour Amiens et Lyon en raison de projets immobiliers). Le déploiement en administration centrale est en cours, en phase avec les travaux immobiliers prévus.

\* **Câblage informatique**

Toutes les DRAAF sont passées à la fibre optique et il y a eu doublement du débit. Des difficultés subsistent avec quelques DDI.

\* **JITSI**

L'utilisation de JITSI avec des intervenants extérieurs est en cours d'homologation.

Concernant le débit du réseau, JITSI n'est pas prioritaire et occupe la place qui reste.

### 3 - Point d'information sur Action publique 2022

Ce point a été évoqué lors des réponses aux déclarations liminaires.